

---

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
DES PROJETS TERRESTRES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet de parc éolien du Granit  
sur le territoire de la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin  
par EEN CA Le Granit S.E.C. et Énergie du Granit inc.**

**Dossier 3211-12-187**

**Le 4 octobre 2012**

*Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Parcs*

**Québec** 

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet du parc éolien du Granit par EEN CA Le Granit S.E.C. et Énergie du Granit inc. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2011-07-28	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
2011-08-11	Délivrance de la directive
2012-02-10	Réception de l'étude d'impact
2012-04-25	Transmission de la première série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2012-06-13	Réception du document de réponses aux questions et commentaires (volume 3 de l'étude d'impact)
2012-07-26	Transmission de la deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2012-08-22	Réception du document de réponses aux questions et commentaires, série 2 (volume 4 de l'étude d'impact)

### 2. DESCRIPTION DU PROJET

Dans le cadre de l'appel d'offres émis par Hydro-Québec Distribution (HQ-D) en décembre 2010 concernant l'achat de deux blocs distincts de 250 MW d'énergie éolienne issue de projets autochtones et communautaires, le projet de parc éolien du Granit a été retenu. L'initiateur de projet est composé de EEN CA Le Granit S.E.C. (70 %), une société en

commandite de Développement EDF EN Canada inc., et Énergie du Granit inc. (30 %), une compagnie de la MRC du Granit.

Le parc éolien du Granit sera situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin, dans la MRC du Granit, en Estrie.

Le projet prévoit la construction et l'exploitation d'un parc éolien communautaire d'une puissance maximale de 24,6 MW déployée par douze éoliennes de 2,05 MW chacune. Le parc éolien du Granit sera relié au poste de raccordement du parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin (80 MW), actuellement en construction.

Le coût du projet est estimé à 60 M\$ et créera, en phase de construction, jusqu'à 70 emplois en période de pointe. Lors de l'exploitation du parc, deux emplois permanents directs seront créés. La construction du parc est prévue à partir de l'été 2013 et la livraison d'énergie est prévue le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Transports;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère des Services gouvernementaux;
- le ministère du Tourisme;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- la Société Radio-Canada;
- Environnement Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- EEN CA LE GRANIT S.E.C. ET ÉNERGIE DU GRANIT INC. *Parc éolien du Granit – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1 : Rapport principal*, par Pesca Environnement, 7 février 2012, pagination multiple, 1 annexe;

- EEN CA LE GRANIT S.E.C. ET ÉNERGIE DU GRANIT INC. *Parc éolien du Granit – Étude d’impact sur l’environnement – Volume 2 : Documents cartographiques*, par Pesca Environnement, 7 février 2012, 16 cartes et 6 simulations visuelles;
- EEN CA LE GRANIT S.E.C. ET ÉNERGIE DU GRANIT INC. *Parc éolien du Granit – Étude d’impact sur l’environnement – Volume 3 : Réponses aux questions et commentaires*, par Pesca Environnement, 7 juin 2012, 33 pages et 5 annexes;
- EEN CA LE GRANIT S.E.C. ET ÉNERGIE DU GRANIT INC. *Parc éolien du Granit – Étude d’impact sur l’environnement – Volume 4 : Réponses aux questions et commentaires, série 2*, par Pesca Environnement, 17 août 2012, 13 pages et 5 annexes.

L’analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l’étude d’impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du mois d’août 2011. De plus, l’initiateur s’est engagé à déposer un résumé de l’étude d’impact avant le début de la période d’information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d’audiences publiques sur l’environnement.

#### **RECOMMANDATION AU MINISTRE**

Considérant que l’étude d’impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu’elle soit rendue publique et que soit entreprise l’étape d’information et de consultation publiques.



**André-Anne Gagnon**, biologiste, B. Sc.

Chargée de projet

Direction de l’évaluation environnementale des projets terrestres